

ORGANISATION DU DÉPARTEMENT — CABINET DU PRÉSIDENT

Le Cabinet concourt à définir et vérifier la mise en oeuvre des orientations stratégiques de la collectivité.

Les grandes actions

Le Cabinet est placé auprès et sous l'autorité de la Présidence du Conseil Départemental.

Il exerce un rôle de conseil et d'interface, accompagnant le Président et l'exécutif départemental dans la définition des objectifs et des stratégies politiques ainsi que dans la conduite des politiques publiques mises en oeuvre en faveur de l'intérêt général.

En assistant le Président, il joue un rôle d'organisation, de pilotage et d'accompagnement au travers notamment des interventions et déplacements de la Présidence et des vice-présidents (dossiers, discours...), de la coordination avec les élus départementaux, de l'organisation d'événements et d'animation des manifestations à l'initiative ou en partenariat avec le Conseil départemental, ou encore de la stratégie de communication.